

CHA 5 2014.STA.20196

Propositions d'amendement

Version 1

Le 31.08.2018 / bj

Vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Köpfli (pvl)	Le crédit d'engagement doit être assorti de charge suivante : Une analyse comparative des coûts, de l'utilité et de la sécurité entre la solution de vote électronique sélectionnée et les autres solutions disponibles sur le marché suisse sera effectuée durant la période de crédit 2019-2020. Les résultats doivent être présentés au Grand Conseil avant le crédit d'engagement pour l'année 2020 et les suivantes.		-
PS-JS-PSA (Stampfli)	Le crédit d'engagement doit être assorti de charge suivante : En vue de la poursuite de l'exploitation du vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger, le Conseil-exécutif est chargé d'aussi tenir compte des risques pour la sécurité que représentent d'éventuelles manipulations.	+	